

Depuis 1999, le Bureau du Conseil de l'Europe à Pristina soutient le Kosovo* en menant des activités de coopération technique. Cette coopération s'est concentrée sur le renforcement des capacités des institutions à mettre en œuvre les normes du Conseil de l'Europe dans la législation et dans la pratique, en assurant la promotion efficace des droits de l'homme, de la primauté du droit et de la démocratie.

Les programmes du Conseil de l'Europe ont ainsi formé des juges, des avocats et des procureurs aux normes européennes en matière de droits de l'homme, soutenu l'engagement effectif de la société civile, l'autonomie locale et les médias indépendants, promu la diversité culturelle et la lutte contre la discrimination, fourni un soutien spécialisé au développement législatif, renforcé les institutions indépendantes telles que l'institution du médiateur, la Cour constitutionnelle ou la Commission indépendante des médias. Ils ont également amélioré l'accessibilité et l'inclusion dans les écoles tout en renforçant la lutte contre la criminalité économique, la corruption, le blanchiment d'argent, la cybercriminalité, la violence à l'égard des femmes et la traite des êtres humains.



Aperçu des activités de coopération au Kosovo*



CHIFFRES CLÉS

AU 1ER JANVIER 2025



25 MEMBRES DU PERSONNEL

- 7 agents - équipe centrale
- 18 agents - équipes de projet



KOSOVO* PROJETS SPÉCIFIQUES: 9

- 5 projets financés par des contributions volontaires
- 3 actions dans le cadre du programme de la Facilité horizontale de l'UE/Conseil de l'Europe
- 1 programme conjoint Union européenne-Conseil de l'Europe



11 PROJETS RÉGIONAUX

FOCUS: PROGRAMME CONJOINT DE L'UE ET DU CONSEIL DE L'EUROPE

- Renforcement de la justice
- Lutte contre la corruption
- Lutte contre la discrimination
- Liberté d'expression
- Mécanisme de coordination des services d'experts



horizontal-facility-eu.coe.int

PRINCIPAUX RÉSULTATS



Lutter contre la violence à l'égard des femmes grâce à un programme national de traitement des auteurs de violences

Le ministère de la justice a mis en place une approche centrée sur la victime, respectueuse de l'égalité entre les sexes et axée sur la responsabilisation de l'auteur, qui apprend à ce dernier à adopter un comportement non violent dans ses relations interpersonnelles. Cette approche vise à prévenir de nouvelles violences et à modifier les schémas comportementaux violents.

Les dénonciateurs mieux protégés

Le ministère de la justice a doté les fonctionnaires de procédures et d'outils leur permettant d'enquêter efficacement sur les dénonciations, de protéger les dénonciateurs contre les actes préjudiciables et de garantir leur droit à une protection judiciaire.



Renforcement de la protection des droits de l'homme par une meilleure application de la Convention européenne des droits de l'homme par le pouvoir judiciaire

90 % des arrêts de la Cour constitutionnelle font référence à la Convention et à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. Amélioration globale du système de gestion électronique des dossiers et mise à niveau de l'ensemble de l'infrastructure informatique du système judiciaire.

Promotion de la bonne gouvernance et de l'autonomisation des Roms au niveau local

Inclusion systématique de la communauté rom dans les processus, la prise de décision et la participation publique dans 10 municipalités.



Meilleure protection contre la discrimination grâce à de meilleures procédures de suivi

Développement de l'outil de suivi et de rapport pour l'institution du médiateur et le bureau de la bonne gouvernance, permettant aux deux institutions de collecter des données et de rédiger des rapports annuels sur la mise en œuvre de la loi sur la protection contre la discrimination.

Renforcement de la coopération régionale en matière de gestion efficace de l'extrémisme violent dans les prisons

Le système pénitentiaire a mis au point un cadre global, comprenant des outils avant et après la libération, afin d'améliorer la réhabilitation et la réinsertion des prisonniers extrémistes violents (VEP) et d'autres prisonniers vulnérables exposés au risque de radicalisation.



** Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, qu'elle concerne le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en plein conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.*

PLUS D'INFORMATIONS



www.coe.int/pristina



Council of Europe Office in Pristina